

La **rééducation orthopédique et traumatologique** est une prise en charge qui intervient le plus souvent après une chirurgie de l'appareil locomoteur due à l'arthrose ou après un traumatisme opéré ou non.

La rééducation orthopédique

Suite à une affection touchant les articulations et les structures péri-articulaires, la gêne fonctionnelle et les douleurs vous obligent à subir une chirurgie qui est programmée - prothèse de hanche, arthrodèse du rachis, etc...-. Le kinésithérapeute va intervenir en post-opératoire pour améliorer la récupération des déficiences et de la fonction. Le but étant d'acquiescer le plus rapidement l'autonomie qui est l'objectif majeur de la chirurgie. Le rééducateur adaptera son traitement en fonction des consignes du chirurgien. Il accompagnera le patient pour économiser la zone opérée et éviter les complications.

La rééducation traumatologique

Elle fait suite à un accident. En fonction de la nature des lésions - fracture, luxation, entorse - et du traitement - immobilisation sous attelle, plâtre ou même chirurgie -, vous serez orienté pour débiter des séances de rééducation. Après une évaluation des déficiences occasionnées par le traumatisme et le traitement, le kinésithérapeute proposera un traitement adapté qui respectera la lésion en cicatrisation et vos objectifs de récupération.

- Les consultations de kinésithérapie requièrent une **prescription médicale** établie par le médecin traitant.
- Le montant de la consultation est fonction de la codification de l'acte. Ces honoraires sont remboursés sur la base de la tarification de la sécurité sociale.
- Certaines mutuelles prennent en charge le complément des frais de soins, dans les conditions prévues aux contrats d'assurance complémentaire.

Pour prendre rendez vous : les praticiens sont joignables du lundi au samedi de 9h00 à 19h00.

- Olympe BOURRAND : 06.85.10.40.26
- Eric PARDOUX-BRAVANT : 06.60.07.30.88
- Johan WORMSER : 06.76.63.51.48